

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2023

oOo

ADHESION DE LA VILLE D'ANTONY A L'ASSOCIATION 813 - LES AMIS DES
LITTERATURES POLICIERES POUR LES MEDIATHEQUES MUNICIPALES

oOo

RAPPORT

L'association 813 - les Amis des littératures policières est la première association européenne de promotion de la littérature policière sous toutes ses formes. Elle a pour ambition de rassembler les acteurs du genre. Avec un petit groupe de bibliothécaires de la ville de Paris, 813 a contribué à la création de la BILIPO (Bibliothèque des littératures policières à Paris). Elle regroupe plus de 800 membres : auteurs, éditeurs, journalistes, cinéastes, libraires, bibliothécaires... Elle publie une revue éponyme « 813 » (plus de 25 ans d'existence), soutenue par le Centre National du Livre, et qui œuvre à la diffusion du roman policier.

L'adhésion des médiathèques municipales d'Antony à cette association, pour un montant de 40 € pour 2023, permettrait de :

- pouvoir participer aux Trophées 813 qui récompensent les meilleures productions du genre : participation à la sélection d'ouvrages, puis votes pour les titres/auteurs retenus. Le jury est composé des membres de l'association. Les prix sont décernés en septembre à la BILIPO.

- recevoir la revue 813 : 3n°/an pour être au plus près de l'actualité policière. Pour les bibliothécaires, la revue est un outil de veille documentaire pour les aider dans les acquisitions.

- pouvoir publier une annonce sur une manifestation autour du polar sur le site www.blog813.com et sur le Facebook. Profiter de la liste de discussion et d'un réseau actif de lecteurs passionnés par le polar.

- recevoir le cadeau 813 : 1 polar

L'adhésion à cette association permettrait à la médiathèque de mettre plus en avant ses animations autour du roman policier en s'appuyant sur les adhérents de 813.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association 813 - les Amis des littératures policières pour les médiathèques municipales d'Antony.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 Juin 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANSY	à Mme FAURET	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. PEGORIER
Mme LEMMET	à M. FOYER	M. KALONJI	à M. BEN ABDALLAH
Mme ENAME	à Mme GALLI	Mme RAFIK	à M. SENANT
Mme EL MEZOUED	à Mme ROLLAND		

Conseiller absent :

M. DI PALMA est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : ADHESION DE LA VILLE D'ANTONY A L'ASSOCIATION 813 – LES AMIS DES LITTERATURES POLICIERES POUR LES MEDIATHEQUES MUNICIPALES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de l'Association 813 – les Amis des littératures policières ;

CONSIDERANT que la Ville d'Antony souhaite que ses médiathèques puissent bénéficier d'un réseau d'échanges professionnels et d'une source d'information sur la littérature policière ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er - Décide d'adhérer à l'Association 813 – les Amis des littératures policières pour les médiathèques municipales d'Antony.

ARTICLE 2 - Dit que la dépense correspondante, soit 40 € pour 2023, sera inscrite au budget des exercices concernés : Article 6281 Fonction 321.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire


